



Règlement

Appel à Projet de la Fédération Française de Badminton

Article 1 – Objectifs et descriptions des projets cibles

La Fédération Française de Badminton (association régie par la Loi du 1er juillet 1901), ayant son siège social 9-11 Avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex : (ci-après la « FFBaD ») s'engage depuis plusieurs années en faveur du développement et de la démocratisation de la pratique du badminton sur l'ensemble du territoire. Pourtant, l'analyse des données de licenciation met en lumière des déséquilibres persistants en matière de mixité et d'égalité d'accès à la pratique, en particulier pour toutes les femmes valides et en situation de handicap.

Sur les 232 382 licenciés que compte aujourd'hui la Fédération Française de Badminton, seulement 36% sont des femmes. Cette sous-représentation est encore plus marquée dans le champ du badminton pour les personnes en situation de handicap : parmi les 542 joueurs en situation de handicap licenciés, seulement 29% sont des femmes.

Ces chiffres soulignent la nécessité de mettre en place des actions ciblées afin de favoriser l'accès et la valorisation de la pratique du badminton auprès des femmes, et plus particulièrement des femmes en situation de handicap. C'est dans cette perspective que la Fédération Française de Badminton lance cet appel à projets, avec l'ambition de soutenir des initiatives contribuant à une pratique plus inclusive, équitable et représentative de la diversité de ses publics.

Le badminton est un sport pour toutes et tous, intergénérationnel, accessible à tous, valides et personnes en situation de handicap, à tous niveaux, femmes et hommes, notre discipline est un formidable accélérateur de rencontres, d'émotions et de plaisir partagé.

Ainsi, la FFBaD souhaite à travers cet appel à projet sélectionner plusieurs associations affiliées engagées en faveur de la mixité et la pratique du para-badminton afin d'offrir, selon les différents critères expliqués ci-après, 300€ destinés au développement d'une pratique du badminton plus inclusive.

Cet appel à projet peut être associé à une démarche déjà existante de demande de

subvention.

Article 2 – Critères spécifiques d'éligibilité

Afin d'être étudié par la Fédération Française de Badminton, le dossier de candidature doit répondre aux critères spécifiques suivants :

- S'inscrire dans le projet fédéral de la Fédération Française de Badminton, notamment :
 - « Le développement du badminton féminin » ;
 - « Le développement de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent accéder aux mêmes offres de pratique que tout autre sportif ».
- Être déposé par une instance fédérale affiliée à la FFBaD (club affilié, ligue, comité, etc.).
- Construire un projet organisé le dimanche 8 mars 2026, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, comprenant notamment :
 - Proposer une journée ou une demi-journée de pratique de badminton au sein du club incluant des femmes en situation de handicap ;
 - Contacter et démarcher des structures spécialisées accueillant des personnes en situation de handicap moteur ([Centres de rééducation](#), ESAT – Établissements et Services d'Aide par le Travail, MDPH – Maisons Départementales des Personnes Handicapées...) ;
 - Donner la priorité aux femmes en situation de handicap et aux femmes valides.
 - Organiser et encadrer les temps de pratique ([Plateau handi-bad](#) ateliers encadrés, jeu libre, etc.) ;
 - Proposer aux participantes et participants une poursuite de la pratique dans le temps afin de pérenniser l'action au-delà de l'événement ponctuel.
- Présenter un dossier complet, comprenant le formulaire de demande de dotation dûment renseigné : [Formulaire de participation](#)
- S'engager à fournir à la Fédération Française de Badminton des photos, témoignages et contenus visuels en lien avec le projet réalisé.
- Une seule inscription par club est autorisée.

Article 3 – Processus de l'appel à projet – délais

La Fédération Française de Badminton attend un engagement fort des instances candidates sur les thématiques de la mixité et de l'inclusion. Les structures souhaitant participer devront présenter un projet qui sera analysé en vue d'une éventuelle sélection et d'un accompagnement financier.

Le processus de l'appel à projets se déroulera selon les étapes suivantes :

- Envoi des dossiers complets avant le 15 février 2026, comprenant obligatoirement :
 - Le formulaire de demande de dotation dûment complété (cf. document ci-après) ;
- Une éventuelle prise de contact entre les clubs porteurs de projet et la FFBaD pourra être organisée afin d'échanger sur le projet proposé, si nécessaire.
- Étude des dossiers par la FFBaD en février 2026.
- Un mail de réponse sera adressé aux structures candidates, précisant la sélection.
- Mise en œuvre du projet à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2026.
- Transmission à la FFBaD d'un bilan de l'action comprenant un rapport sur l'événement, ainsi que l'envoi de photos et de témoignages par les clubs sélectionnés.
- Attribution de la dotation de 300€ dès réception des photos et témoignages.

A retourner au plus tard le **15 février 2026**.

Pour toutes questions, contacter claire.cerpac@ffbad.org